

**Position commune de l'industrie pharmaceutique sur l'objet :  
19.046 Mesures visant à freiner la hausse des coûts – Volet 1b****Introduction**

- L'industrie pharmaceutique s'engage en faveur d'un système de santé de haute qualité, susceptible d'être financé de manière durable.
- Sur 100 francs de dépenses de santé, un peu moins de 12 francs sont consacrés aux médicaments. Cette proportion est restée stable ces dix dernières années, malgré des innovations majeures.
- Selon le Conseiller fédéral Berset, la révision régulière et institutionnalisée des prix des médicaments permet de réaliser des économies annuelles récurrentes de plus d'un milliard de francs. Nous restons attachés à cela.
- L'industrie pharmaceutique est favorable à une autorité des médicaments forte, compétente, rapide et indépendante. Swissmedic est une institution importante, tant à l'égard de la sécurité des patients que du point de vue de la réputation de la Suisse en tant que site pharmaceutique.

L'industrie pharmaceutique est unie dans son évaluation des propositions actuelles. Nous prenons ici la liberté de résumer brièvement sa position :

**Accord de fond avec le Conseil national sur les points suivants:**

- **Non** à l'introduction d'un **modèle de prix de référence**.
- Réglementation détaillée des **écarts de prix au niveau de l'ordonnance**, tout en conservant le système actuel.
- **Oui** à la nouvelle réglementation de **l'ordre des marges** au sens de la [Mo. 20.3936](#).
- **Non** au **droit de recours** des assureurs-maladie contre les décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités.

**Corrections souhaitées sur les points suivants, à l'intention du Conseil national:**

- **Non** à la **révision annuelle** des critères d'admission efficacité, adéquation et économicité (EAE) ; bien au contraire, le cycle actuel de trois ans doit être maintenu.
- Les **biosimilaires** ne doivent pas être traités de la même manière que les génériques pour ce qui est de la substitution et des règles des écarts de prix.
- La **liberté de prescription** des professionnels de la santé **ne doit pas être restreinte** et les substitutions automatiques doivent être évitées.
- **Non** à la décision du Conseil national de contourner Swissmedic pour les **importations de médicaments**.
- **Non** au **maintien** partiel des **rabais négociés** par les assureurs maladie dans l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Les raisons des associations signataires de cette position commune diffèrent selon l'orientation de chaque signataire, mais aboutissent au même résultat. Les représentants des associations soussignées se mettent à disposition pour toute discussion et des explications détaillées.

ASSGP – Martin Bangerter



Intergenerika – Axel Müller



Interpharma – René Buholzer



scienceindustries – Stephan Mumenthaler



vips – Ernst Niemack

